



Décision n° 85 / 2025  
Procédure n° : 2025/001  
Réf. : AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

**Objet : Décision de l'attribution - Nautisme en Haute-Saintonge - printemps 2025**

*En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).*

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2025/001 relatif au marché "Nautisme en Haute-Saintonge - printemps 2025" ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 18.000,00 € HT soit 19.800,00 € TTC, (10% TVA) ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 5 février 2025 ;

Considérant que 1 offre est parvenue d'Autocars CHAINTRIER SARL, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC (16.269,20 € HT soit 17.896,12 € TTC, (10% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit Autocars CHAINTRIER SARL, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 16.269,20 € HT soit 17.896,12 € TTC, (10% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article unique :** D'attribuer le marché "Nautisme en Haute-Saintonge - printemps 2025" au candidat ayant remis la seule offre, soit Autocars CHAINTRIER SARL, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 16.269,20 € HT soit 17.896,12 € TTC, (10% TVA).

Fait à Jonzac,

Le 10 FEV. 2025

Le Président

Claude BELOT

Pour le Président, par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président étant absent,  
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

**Communauté des Communes de la Haute-Saintonge**

Siège Social : 7 rue Taillefer - CS 70002 - 17501 JONZAC Cedex - Tél. 05 46 48 12 11 - Fax 05 46 48 74 78  
e.mail : [contact@haute-saintonge.org](mailto:contact@haute-saintonge.org) - site internet : [www.haute-saintonge.org](http://www.haute-saintonge.org)